

Transparence : qui siège où...

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 941

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1010930>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Qui siège où...

(pi) A quels intérêts économiques sont liés les parlementaires? Cette question revient souvent et depuis quelques années les instruments à disposition des curieux deviennent plus faciles à consulter, qu'il s'agisse du *Répertoire des administrateurs* édité par Orell Füssli ou d'études ponctuelles.

Sur la base de cet annuaire et d'une étude publiée dans *Traktandum* du 31 janvier 1989, nous avons reconstitué le nombre de mandats d'administrateurs

par parti ainsi que le capital représenté et le capital moyen par député de chaque parti (voir tableau).

Au même chapitre, relevons l'initiative parlementaire déposée lors de la session extraordinaire du 1^{er} février par la conseillère nationale Francine Jeanprêtre. La socialiste vaudoise propose que chaque député, en entrant au parlement, indique son activité professionnelle, ses fonctions de direction ou de surveillance dans des entreprises de droit

privé ou public, ses fonctions au service des groupes d'intérêt et au sein de commissions fédérales. En outre, les députés devraient également indiquer, au début de chaque année, l'état des revenus provenant de ces activités.

Ces propositions vont dans le sens d'une plus grande transparence de la politique fédérale et permettraient de renseigner utilement sur le poids et l'influence des lobbies dans les décisions parlementaires. Les propositions de Mme Jeanprêtre sont un minimum et on pourrait en imaginer d'autres, comme par exemple:

— appliquer la même obligation aux candidats afin de renseigner les citoyens au moment des élections;

— interdire l'acceptation de nouveaux mandats en cours de législature;

— interdire aux députés la participation à des commissions où certains intérêts privés qu'ils défendent sont directement en jeu;

— etc.

Enfin, une «professionnalisation» du métier de parlementaire et l'obligation pour l' élu d'abandonner tout ou partie de ses mandats lors de l'entrée en fonction sont également des possibilités qui mériteraient examen. Il s'agirait de peser les avantages du système de milice (parlementaires en relation avec le non politique, maintien d'un

parlement «proche» des citoyens) et ses inconvénients (augmentation du poids des lobbies, création d'une classe de politiciens professionnels rétribués par des associations ou des entreprises plutôt que par l'Etat).

Le débat est ouvert et le moment propice à des réformes.

«Aujourd'hui on ne parle que de la femme, des enfants et du chien des candidats, dit Mme Jeanprêtre. L'électeur a aussi le droit de connaître sa situation économique.» Et nous ajoutons: de même que les intérêts économiques qu'il représente plus ou moins ouvertement. ■

Les mandats des députés fédéraux dans des Conseils d'administration

Parti	sièges à l'Assemblée fédérale	mandats d'administrateur	capital représenté en mio de francs	capital moyen représenté par député en mio
Radical	65	330	14'618	224.9
Démocrate-chrétien	61	405	8'085	132.5
UDC	29	110	3'558	122.7
Libéral	12	25	322	26.8
Socialiste	46	37	402	8.7
Alliance des indépendants	9	5	42	4.7
Automobilistes	2	2	0.1	0.05
POCH	4	1	0.05	0.0125
Divers	18	—	—	—
Total	246	915	27'026.20	109.9

Remarque: les mandats comprennent aussi bien la participation à des Conseils d'administration d'entreprises privées à caractère lucratif que la participation à des entreprises semi-publiques ou sans caractère lucratif (transports publics, sociétés immobilières à caractère social, etc).

core de sa conférence devant l'assemblée médusée de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie.

Récemment, M. Lusser a multiplié les avis non conformistes, propres à jeter le trouble juridique dans les rangs bancaires du pays. A fin janvier, le président du directoire de la BNS répétait que ladite banque centrale, responsable de la politique monétaire, assumait pleinement les conséquences du relèvement de ses taux directeurs, soit, par delà la hausse des taux hypothécaires, celle des prix à la consommation, autant dire le redémarrage de l'inflation, désormais

perceptible.

Et comme si cela ne suffisait pas, M. Lusser lâchait coup sur coup la semaine dernière deux vérités-prédictions particulièrement désagréables pour les milieux concernés: 1) les blanchisseurs d'argent sale et leurs banquiers, saisis d'une commune folie suicidaire, détruisent les fondements de la place financière suisse; 2) les caisses de pension devraient se retirer du marché hautement spéculatif de l'immobilier, qui pourrait bien imploser dans les années à venir (même Jurg Stäubli le craint, tout en profitant des derniers beaux jours). ■